

**Province de Québec
Comté de Labelle
Municipalité de Nomingue**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2017, à la salle du conseil « J.-Anthime-Lalande », à dix-neuf heures trente, à laquelle séance étaient présents(es) :

Monsieur le conseiller :	Gaétan Lacelle
Monsieur le conseiller :	Sylvain Gélinas
Madame la conseillère :	Chantal Thérien
Monsieur le conseiller :	Ignace Denutte
Madame la conseillère :	Nathalie Auger
Madame la conseillère :	Carole Tremblay

formant quorum sous la présidence de :
Monsieur le maire Georges Décarie

Monsieur François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017
- 1.3 Autorisation de paiement des comptes de janvier 2017
- 1.4 Approbation de la liste officielle des personnes endettées envers la Municipalité, demande à la MRC de procéder à la vente pour taxes et délégation d'un représentant
- 1.5 Renouvellement de la marge de crédit à la Caisse Desjardins de la Rouge
- 1.6 Acquisition du lot 204 et d'une partie du lot 205, cadastre du Village de Nomingue
- 1.7 Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce de Mont-Laurier
- 1.8 26^e Souper-bénéfice de la Fondation CHDL-CRHV
- 1.9 Concertation pour l'analyse de la mise en œuvre d'un regroupement des offices municipaux d'habitation sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle
- 1.10 Annulation des intérêts et pénalités, dossiers vente pour taxes 2016
- 1.11 UMQ, programme d'assurance pour les organismes à but non lucratif
- 1.12 Résolution d'appui au Regroupement pour un Québec en santé
- 1.13 Autorisation du paiement partiel numéro 3, à Groupe Piché Construction Inc., réaménagement des bureaux
- 1.14 *Déclaration de la Municipalité contre la violence conjugale*

2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3 TRANSPORTS

- 3.1 Transport adapté et collectif des Laurentides, renouvellement du protocole d'entente pour l'année 2017
- 3.2 Programme Réhabilitation du réseau routier local –volet Accélération des investissements sur le réseau routier local
- 3.3 Politique visant les demandes de réparations de lumières de rue

4 HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Renouvellement de l'entente avec Tricentris
- 4.2 Nomination d'un représentant à Tricentris
- 4.3 Adoption du règlement numéro 38 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge
- 4.4 Adoption du règlement numéro 39 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

- 4.5 Adoption du règlement numéro 40 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

5 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Adoption du projet de règlement numéro 2012-361-1 modifiant l'article 7 du règlement numéro 2012-361 relatif à la construction
5.2 Date d'assemblée de consultation publique relative au projet de règlement numéro 2012-361-1

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Avis de consentement pour nommer Plein Air Haute Rouge comme mandataire de la gestion récréotouristique de la rivière Rouge
6.2 Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017
6.3 Appui à l'Association de chasse et pêche, projet de pêche blanche au Grand lac Nominique

7. DÉPÔT DES RAPPORTS

- 7.1 Service de sécurité incendie
7.2 Service des travaux publics
7.3 Service de l'urbanisme
7.4 Service des loisirs

8. INFORMATION DES ÉLUS

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**1.1 Résolution 2017.02.034
Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point suivant :
1.14 Déclaration de la Municipalité contre la violence conjugale.

ADOPTÉE

**1.2 Résolution 2017.02.035
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017, tel que présenté.

ADOPTÉE

**1.3 Résolution 2017.02.036
Autorisation de paiement des comptes du mois de janvier 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU d'approuver la liste des paiements des comptes pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 28 janvier 2017, totalisant sept cent soixante-quatorze mille cent trente-quatre dollars et cinquante-sept cents (774 134,57 \$).

ADOPTÉE

1.4

Résolution 2017.02.037

Approbation de la liste officielle des personnes endettées envers la Municipalité, demande à la MRC de procéder à la vente pour taxes et délégation d'un représentant

CONSIDÉRANT que le Code municipal permet à une municipalité de vendre une propriété lorsqu'il y a non-paiement de l'impôt foncier;

CONSIDÉRANT la liste des contribuables endettés envers la Municipalité déposée au conseil municipal, en date du 13 février 2017, pour un total de 19 propriétés;

CONSIDÉRANT que la date maximale pour envoyer la liste officielle à la MRC d'Antoine-Labelle est le 17 février 2017;

CONSIDÉRANT que la date de la vente pour taxes est fixée au 11 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU :

D'adopter la liste officielle des contribuables endettés envers la municipalité de Nominique, pour un total de 19 propriétés;

De demander à la MRC d'Antoine-Labelle de procéder à la vente pour taxes;

De déléguer monsieur François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité pour assister à la vente et acquérir les immeubles s'il n'y a pas preneur;

De nommer madame Catherine Clermont, directrice des finances et de projets comme substitut.

ADOPTÉE

1.5

Résolution 2017.02.038

Renouvellement de la marge de crédit à la Caisse Desjardins de la Rouge

CONSIDÉRANT la marge de crédit actuelle avec la Caisse Desjardins de la Rouge, au montant de six cent mille dollars (600 000 \$);

CONSIDÉRANT que le renouvellement est à échéance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU de renouveler, à la Caisse Desjardins de la Rouge, la marge de crédit au montant de six cent mille dollars (600 000 \$), au taux préférentiel plus zéro pour cent, et ce, pour l'année 2017.

D'autoriser le maire et le directeur général, ou leur remplaçant, à signer pour et au nom de la municipalité de Nominique, les documents à cet effet.

ADOPTÉE

1.6

Résolution 2017.02.039

Acquisition du lot 204 et d'une partie du lot 205, cadastre du Village de Nominique

CONSIDÉRANT l'offre de madame Violette Cusson de céder à la Municipalité le lot 204 et une partie du lot 205, au cadastre officiel du Village de Nominique, d'une superficie de deux mille quatre cent soixante-et-onze mètres carrés vingt-deux (2471,22 m²), pour la somme de un dollar (1 \$);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre de madame Violette Cusson de céder à la municipalité de Nomingue le lot 204 et une partie du lot 205, au cadastre officiel du Village de Nomingue, d'une superficie de deux mille quatre cent soixante-et-onze mètres carrés vingt-deux (2471,22 m²) pour la somme de un dollar (1 \$);

De mandater Me Nicole Janelle, notaire, à préparer l'acte de transfert;

Que les frais professionnels, notaire et arpenteur-géomètre si nécessaire, soient à la charge de la Municipalité.

Que le maire et le directeur général, ou leur remplaçant, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à la transaction.

ADOPTÉE

1.7

Résolution 2017.02.040

Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce de Mont-Laurier

CONSIDÉRANT que l'adhésion à la Chambre de commerce de Mont-Laurier concède à la Municipalité une visibilité dans le secteur de Mont-Laurier et lui permet d'adhérer aux assurances collectives des chambres de commerce;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU de renouveler notre adhésion à la Chambre de commerce de Mont-Laurier, pour l'année 2017, au coût de deux cents dollars (200 \$), plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

1.8

Résolution 2017.02.041

26^e Souper-bénéfice de la Fondation CHDL-CRHV

CONSIDÉRANT que le 26^e souper-bénéfice organisé par la Fondation du CHDL-CRHV aura lieu le samedi 29 avril 2017;

CONSIDÉRANT que le Centre de services de Rivière-Rouge, du Centre intégré de santé et des services sociaux des Laurentides, dessert non seulement nos contribuables, mais aussi toute la population de la Vallée de la Rouge et que ce Centre est vital pour notre région;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU d'accorder une aide financière de mille cent dollars (1 100 \$) à la Fondation du CHDL-CRHV, à être versée de la façon suivante :

- achat de huit (8) billets pour le souper, au coût de soixante-quinze dollars (75 \$) chacun; et,
- une commandite d'un montant de cinq cents dollars (500 \$).

ADOPTÉE

1.9

Résolution 2017.02.042

Concertation pour l'analyse de la mise en œuvre d'un regroupement des offices municipaux d'habitation sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle

CONSIDÉRANT que le gouvernement provincial veut réduire de façon considérable le nombre d'offices municipaux d'habitation;

CONSIDÉRANT que l'intention du gouvernement est d'encourager que les regroupements d'offices municipaux d'habitation se réalisent sur une base consensuelle;

CONSIDÉRANT que selon le projet de Loi 83, il est proposé deux (2) types de regroupements : soit le regroupement par déclaration de compétence à la MRC ou le regroupement par entente entre offices municipaux d'habitation;

CONSIDÉRANT qu'avec le projet de Loi 83, le gouvernement provincial a le pouvoir de décréter des regroupements à partir du 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT que sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle on compte sept (7) offices municipaux d'habitation, dont quatre (4) disposent de la même direction;

CONSIDÉRANT que le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle comprend 209 logements d'habitation;

CONSIDÉRANT que selon l'analyse gouvernementale, le seuil de performance minimal est de 100 logements et le seuil de performance maximal est de 300 logements;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de vérifier la faisabilité d'un projet prévoyant le regroupement de l'ensemble des offices municipaux d'habitation du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU d'accepter de participer à une étude visant à analyser la création d'un regroupement de plusieurs offices municipaux d'habitation sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle et de nommer le maire, monsieur Georges Décarie, pour siéger au comité de transition et de concertation, le cas échéant.

ADOPTÉE

1.10

Résolution 2017.02.043

Annulation des intérêts et pénalités, dossiers vente pour taxes 2016

CONSIDÉRANT que suite à la vente pour taxes du 12 mai 2016, des intérêts et pénalités sont irrécupérables pour les années 2013, 2014 et 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général à annuler, selon la liste jointe, les intérêts et pénalités des années 2013, 2014 et 2015 des dossiers de la vente pour taxes 2016, pour un montant de deux cent quarante-quatre dollars et quarante-quatre cents (244,44 \$).

ADOPTÉE

1.11

Résolution 2017.02.044

UMQ, programmes d'assurances pour les organismes à but non lucratif

CONSIDÉRANT que des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la Municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL ;

CONSIDÉRANT que l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci

pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU :

Que le conseil autorise la municipalité de Nominingue à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

Que le conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, les OBNL suivants :

OBNL-000434	Communautel Inc.	44, Pointe Manitou
OSBL-101661	Festival de la Rouge et les gardiens du Patrimoine archéologique et du développement socio-économique de la Vallée-Rouge	2239, chemin du Tour-du-Lac
OSBL-102840	ACPN Association de chasse et pêche de Nominingue	3234, chemin du Tour-du-Lac
OBNL-002278	Association pour la protection de l'environnement du Petit lac Nominingue	322, chemin Beaubien
OSBL-102188	La Nature au Renouveau	206, rue Saint-Ignace
OBNL-000432	Association des sports mineurs de Nominingue (ASMN)	2300, chemin des Trembles
OBNL-000433	L'Association des résidents du Grand Lac Nominingue Inc.	C.P. 399
OSBL-101636	Comité des gares de Nominingue Inc.	2150, chemin du Tour-du-Lac
OSBL-0100713	Association du Lac-des-Grandes-Baies	296, chemin des Buses
OSBL-0102420	Chevaliers de Colomb conseil 11563 Nominingue	281, rue Bourget
OSBL-0100545	Association des résidents Lac Ste-Marie -St-Joseph	336, chemin des Cyprès
OBNL-002234	Association des propriétaires de l'île du sanctuaire Inc.	C.P. 450
OBNL-001057	Maison des Jeunes de la Vallée de la Rouge	2113, chemin du Tour-du-Lac
OSBL-0103175	Association pour la protection du Lac Lesage	215, chemin des Geais-Bleus
OSBL-0103233	Association de Développement Nominingue (ADN)	2110, chemin du Tour-du-Lac
OSBL-0103261	Fondation Saint-Ignace-de-Loyola	2265, rue Sacré-Cœur

ADOPTÉE

1.12

Résolution 2017.02.045

Résolution d'appui au Regroupement pour un Québec en santé

CONSIDÉRANT qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

CONSIDÉRANT que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

CONSIDÉRANT que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90% des municipalités de 1000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

CONSIDÉRANT que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent pouvoir compter sur des soutiens financiers du gouvernement du Québec afin de poursuivre leurs actions;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU :

De signifier notre appui au Regroupement pour un Québec en santé et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus de cette taxation dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.
3. De permettre aux municipalités de bénéficier de ces revenus de taxation lorsqu'elles mettent sur pied des actions favorisant les saines habitudes de vie.

D'acheminer copie de la présente résolution au premier ministre, monsieur Philippe Couillard, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au député de Labelle, monsieur Sylvain Pagé.

ADOPTÉE

1.13

Résolution 2017.02.046

Autorisation du paiement partiel numéro 3, à Groupe Piché Construction Inc., réaménagement des bureaux

CONSIDÉRANT que la Municipalité a octroyé un contrat pour des travaux de réaménagement de l'ancienne caserne;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur, Groupe Piché Construction Inc, a présenté une demande de paiement partiel;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Poulin Laurin, architectes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement partiel numéro 3, à Groupe Piché Construction Inc., au montant soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-dix dollars et quarante-trois cents (63 790,43 \$), plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

1.14

Résolution 2017.02.047

Déclaration de la Municipalité contre la violence conjugale

CONSIDÉRANT que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU de proclamer la municipalité de Nominingue *alliée contre la violence conjugale*.

ADOPTÉE

3.1

Résolution 2017.02.048

Transport adapté et collectif des Laurentides, renouvellement du protocole d'entente pour l'année 2017

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente entre le Transport adapté et collectif des Laurentides et la municipalité de Nominingue est à échéance;

CONSIDÉRANT que la quote-part annuelle est établie selon le décret de la population de l'année en cours;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU de renouveler le protocole d'entente avec Transport adapté et collectif des Laurentides pour l'année 2017 et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Municipalité au montant de six mille six cent soixante-douze dollars et vingt-cinq cents (6 672,25 \$), soit trois dollars et vingt-cinq cents (3,25 \$) pour 2053 résidents permanents.

ADOPTÉE

3.2

Résolution 2017.02.049

Programme Réhabilitation du réseau routier local –volet Accélération des investissements sur le réseau routier local

CONSIDÉRANT que la Municipalité a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local, pour des travaux d'amélioration sur le chemin Beaubien (résolution 2016.11.251);

CONSIDÉRANT l'acceptation de l'offre de service des Entreprises Jorg et fils pour la réalisation des travaux, conditionnellement à l'obtention de l'aide financière demandée (résolution 2017.01.022);

CONSIDÉRANT que les travaux peuvent être admissibles à une aide financière maximale de 50% du coût;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU que la participation financière de la Municipalité pour la réalisation du projet sera prise à même le budget 2017.

ADOPTÉE

Politique visant les demandes de réparations de lumières de rue

Les objectifs de la politique

- Clarifier les opérations de réparations de lumières de rue
- Créer une seule porte d'entrée à la municipalité de Nominingue recevant l'ensemble des demandes de réparations
- Favoriser un traitement efficace des demandes de réparations de lumières de rue
- S'assurer d'avoir un délai de réponse identique pour toutes les demandes.

Procédures

- Lors de chaque demande de réparation de lumière de rue, le registre « Demandes de réparations de lumières de rue » doit être complété.
- Sur le chemin du Tour-du-Lac, face aux commerces, toute lumière de rue défectueuse doit être réparée dès qu'il s'est écoulé un maximum de deux (2) mois depuis que sa défectuosité a été observée.
- Ailleurs dans la municipalité, les lumières de rue seront réparées lorsqu'un total de cinq (5) lumières seront défectueuses.
- Il est à noter qu'aucune inspection de nuit n'est effectuée par le Service des travaux publics, ni aucun autre Service de la municipalité de Nominingue et que les réparations seront faites suite à des appels de citoyens ou par des observations ponctuelles des employés de la Municipalité.

Demandes de réparations de lumières de rue

- Les demandes de réparation doivent être adressées à la personne à l'accueil au bureau municipal, dont le numéro de téléphone est le 819 278-3384, poste 221 et l'adresse courriel : reception@municipalitenominingue.qc.ca.

Date d'entrée en vigueur

13 février 2017

ADOPTÉE par le conseil de la municipalité de Nominique, lors de sa séance tenue le treizième jour de février deux mille dix-sept (13 février 2017).

3.3 **Résolution 2017.02.050**
Politique visant les demandes de réparations de lumières de rue

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'adopter la Politique visant les demandes de réparations de lumières de rue, telle que présentée, et qui entre en vigueur à compter des présentes.

ADOPTÉE

4.1 **Résolution 2017.02.051**
Renouvellement de l'entente avec Tricentris

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente avec Tricentris se termine le 13 avril 2017;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de confier à cet organisme l'organisation et la gestion des activités relatives aux buts poursuivis, et plus particulièrement, la gestion intégrée des matières recyclables;

CONSIDÉRANT le projet d'entente proposé par Tricentris;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU que la municipalité de Nominique approuve l'entente à intervenir avec Tricentris;

Que le maire et le directeur général, ou leur remplaçant, soient autorisés à signer cette entente, pour et au nom de la municipalité de Nominique.

ADOPTÉE

4.2 **Résolution 2017.02.052**
Nomination d'un représentant à Tricentris

CONSIDÉRANT que la Municipalité est membre de Tricentris;

CONSIDÉRANT le besoin de déléguer un représentant élu de la municipalité de Nominique au sein de Tricentris;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU que la municipalité de Nominique désigne monsieur Georges Décarie, à titre de représentant de la Municipalité et s'il y a lieu, à titre de membre du conseil d'administration de Tricentris.

ADOPTÉE

4.3 **Résolution 2017.02.053**
Adoption du règlement numéro 38 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge a adopté, le 18 janvier 2017, le règlement numéro 38 décrétant un emprunt de 1 311 800 \$ pour la construction d'une installation de compostage et aménagement d'une aire de maturation située dans une partie du bâtiment de l'ancien centre de tri (partie 1) et achat d'un chargeur sur roues, d'un mélangeur et d'un convoyeur pour la somme de 418 200 \$ (partie 2), pour un

montant total de 1 730 000 \$, le tout, au lieu d'enfouissement technique de Rivière-Rouge;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU d'approuver le règlement numéro 38, tel qu'adopté par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge.

ADOPTÉE

4.4

Résolution 2017.02.054

Adoption du règlement numéro 39 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge a adopté, le 18 janvier 2017, le règlement numéro 39 décrétant un emprunt de 3 850 000 \$ pour la construction de deux nouvelles cellules, soit les cellules 5 et 6, et notamment l'installation de géomembranes synthétiques, ainsi que l'exécution des travaux pour le recouvrement final et étanche d'environ 16 000 m² des cellules de 1 à 4, le tout, au lieu d'enfouissement technique de Rivière-Rouge, selon le décret numéro 470-2005 et modifié par le décret 483-2014 délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU d'approuver le règlement numéro 39, tel qu'adopté par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge.

ADOPTÉE

4.5

Résolution 2017.02.055

Adoption du règlement numéro 40 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge a adopté, le 18 janvier 2017, le règlement numéro 40 décrétant un emprunt de 550 000 \$ pour l'acquisition de bacs roulants de 240 litres, ainsi que des bacs de cuisine;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU d'approuver le règlement numéro 40, tel qu'adopté par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOMININGUE**

Projet de règlement numéro 2012-361-1 modifiant le règlement numéro 2012-361 relatif à la construction

ATTENDU que la municipalité de Nominigüe a adopté le règlement numéro 2012-361 relatif à la construction;

ATTENDU que ledit règlement numéro 2012-361 est entré en vigueur le 24 août 2012;

ATTENDU que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu d'amender le règlement;

ATTENDU que la municipalité de Nominique est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 2012-361 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette Loi;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2017;

ATTENDU que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 :

Ajout de l'article 7.9 Sécurité des logements

Tout logement peut être aménagé au sous-sol ou à un étage d'un bâtiment en autant que ledit sous-sol ou étage comprenne au moins une issue donnant directement sur l'extérieur et menant au niveau du sol adjacent.

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1).

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil de la municipalité de Nominique, lors de sa séance tenue le treizième jour de février deux mille dix-sept (13 février 2017).

Georges Décarie
Maire

François St-Amour, ing.
Directeur général

Avis de motion : 16 janvier 2017

Adoption du projet de règlement : 13 février 2017

Assemblée publique de consultation : 13 mars 2017

Adoption du règlement :

Certificat de conformité de la MRC d'Antoine-Labelle :

Avis public :

5.1

Résolution 2017.02.056

Adoption du projet de règlement numéro 2012-361-1 modifiant l'article 7 du règlement numéro 2012-361 relatif à la construction

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remis aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro 2012-361-1 modifiant l'article 7 du règlement numéro 2012-361 relatif à la construction, tel que présenté.

ADOPTÉE

5.2

Résolution 2017.02.057

Date d'assemblée de consultation publique relative au projet de règlement numéro 2012-361-1

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU de tenir l'assemblée de consultation publique concernant le projet de règlement numéro 2012-361-1 modifiant l'article 7 du règlement numéro 2012-361 relatif à la construction, le 13 mars 2017, à 19 h, à la salle du conseil « J.-Anthime-Lalande » sise au 2112, chemin du Tour-du-Lac.

ADOPTÉE

6.1

Résolution 2017.02.058

Avis de consentement pour nommer Plein Air Haute Rouge comme mandataire de la gestion récréotouristique de la rivière Rouge

CONSIDÉRANT que Plein Air Haute Rouge est mandaté dans la Vallée de la Rouge pour promouvoir le plein air;

CONSIDÉRANT que Plein Air Haute Rouge désire :

- Mettre en valeur un des plus beaux joyaux de notre région
- Informer les citoyens et touristes des services offerts
- Structurer l'offre récréotouristique du nautisme non motorisé dans une logique de développement durable, en harmonie avec les prestataires de services, les utilisateurs et les riverains
- Mettre en place un cadre réglementaire pour assurer la sécurité des utilisateurs
- Veiller à la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT les retombées positives, qu'elles soient touristiques, économiques ou écologiques;

CONSIDÉRANT que la rivière Rouge voit sa fréquentation augmenter chaque année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU que la municipalité de Nomingue donne son avis favorable pour nommer Plein Air Haute Rouge comme mandataire de la gestion Récréotouristique de la Rivière-Rouge

ADOPTÉE

6.2

Résolution 2017.02.059

Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017

CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017 (Programme) qui vise à soutenir de nouveaux projets, bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Nomingue a présenté en 2016 une demande d'appui financier admissible afin de réaliser un projet permettant de bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Nomingue désire toujours participer au Programme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU à l'unanimité d'autoriser monsieur François St-Amour, directeur général, à signer au nom de la municipalité de Nominique la convention d'aide financière 2016-2017 dans le cadre du Programme.

ADOPTÉE

6.3

Résolution 2017.02.060

Appui à l'Association de chasse et pêche, projet de pêche blanche au Grand lac Nominique

CONSIDÉRANT le projet de pêche blanche au Grand lac Nominique de l'Association de chasse et pêche de Nominique;

CONSIDÉRANT que ce projet pourrait être admissible au Programme d'aide financière *Relève et mise en valeur de la faune 2017-18* du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans les objectifs de développement de Nominique suite à la tenue du forum économique en septembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'appuyer l'Association de chasse et pêche dans sa demande de projet auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la pêche blanche au Grand lac Nominique.

ADOPTÉE

Dépôt des rapports

Service de la sécurité incendie

[Dépôt du rapport mensuel de janvier 2017 relatif aux statistiques des interventions du Service.](#)

Service des travaux publics

[Dépôt du rapport des travaux effectués en janvier 2017 par le Service.](#)

[Dépôt du rapport relatif à la qualité de l'eau potable et les équipements de l'usine d'eau potable durant le mois de janvier 2017.](#)

Service de l'urbanisme

[Dépôt du rapport du Service concernant les permis émis pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2017.](#)

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

[Dépôt du rapport du travail effectué durant le mois de janvier 2017, par le Service.](#)

[Dépôt du rapport de la responsable de la bibliothèque, incluant les statistiques.](#)

Résolution 2017.02.061

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU que la séance soit levée.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je, soussigné, François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Nominigue, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Je, Georges Décarie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Georges Décarie
Maire

Georges Décarie
Maire

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.